

CONDITIONS DE LOCATION 2021

1 - EMBLEMENTS

Du samedi 03/07/2021 au samedi 28/08/2021 : **location à la semaine entière** à partir d'un Samedi après 12h jusqu'à un Samedi avant 12h. En dehors de cette période : location à la journée.

Nos emplacements ne peuvent être occupés que par 6 personnes maximum **2 chiens sont autorisés au maximum par emplacement.**

2 - HEBERGEMENTS

Arrivées

Location avec jour d'arrivée/départ libre : arrivée à partir de 16h et départ avant 10h

(1 semaine minimum entre le 22/05/2021 et le 09/10/2021, en dehors de ces périodes : 2 ou 3 nuits minimum en fonction de nos disponibilités).

Nos locations ne peuvent être occupées que par :

3 pers. max. en locatif 1 ch. P'tit Sud, Ti Kreol et Brasilia village

4 pers. max. en locatif 2 ch. Brasilia village et Pinède village.

5 pers. max. en locatif 2 ch Sud, Okavango, Créoles, Marquises.

6 pers. max. en locatif 3 ch Okavango et Créoles.

Il n'est pas possible de rajouter une tente sur un emplacement locatif.

1 chien maximum par locatif (ou 2 chiens de petite taille), Chiens non autorisés dans les cottages Créoles et les chalets Marquises

• Le nettoyage de la location doit être effectué par le locataire juste avant son départ. En cas d'habitat malpropre, un forfait de 80 € pour **frais de ménage** sera retenu après l'état des lieux final.

3 - Condition de réservation et paiement

• Si vous désirez réserver un emplacement ou une location, veuillez confirmer le bon de séjour et nous faire parvenir les arrhes, correspondant à **15%** du montant des prestations réservées ; nous vous enverrons un titre de réservation qui vaudra acceptation de notre part, indiquant vos dates de séjour ainsi que le type d'emplacement ou de location.

• Votre séjour sera facturé pour le nombre de nuitées réservées.

Le solde de votre séjour devra être versé sur place, au plus tard 3 jours avant votre départ du camping.

• Tout séjour abrégé de votre fait par rapport aux dates de la réservation (arrivée tardive, départ anticipé), ne pourra donner lieu à un remboursement.

• En cas d'annulation du séjour, **le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement** conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier. Dans ce cas, un bon à valoir non remboursable d'une durée de validité de 2 ans, utilisable dans le camping où le séjour a été annulé sera établi du montant des sommes versées en Chèques vacances, déduction faite de l'acompte.

4 - La location est personnelle avec interdiction de sous-location.

Si plusieurs familles doivent se succéder sur un même emplacement ou un même locatif il est indispensable de faire une réservation pour chaque famille.

5 - Modification de votre réservation

• Pour toute modification des dates de réservation, sous réserve de disponibilité, il ne pourra être garanti ni le même emplacement, ni la réservation pour la période souhaitée.

Toute modification du nombre de personnes entre le moment de votre réservation et votre arrivée devra être signalée au service des réservations avant votre arrivée.

• En cas d'arrivée retardée, votre réservation est maintenue 3 jours après la date d'arrivée prévue à la condition que la réception en soit informée par écrit. En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'emplacement ou l'hébergement réservé pourra être à nouveau disponible à la location 24 h après la date d'arrivée mentionnée sur la réservation, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

6- Toute personne est tenue de se conformer aux dispositions du **règlement intérieur** du camping qui sera remis à votre arrivée (YellohPass).

Le port d'un bracelet d'identification est obligatoire pour tous les clients du Brasilia

7 - Annulation de votre réservation

• Annulation du fait du camping

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

• Annulation du fait du campeur **sans garantie annulation**

Entre la date de réservation et J-15 : remboursement des sommes versées moins 15% du montant du séjour en frais d'annulation.

Entre J-15 et l'arrivée : émission d'un bon à valoir valable 2 ans non remboursable d'une valeur des sommes versées moins 15% du montant du séjour en frais d'annulation. Bon à valoir non cessible valable uniquement au Brasilia.

COVID-19 : En cas de confinement, de fermeture des frontières ou de fermeture administrative du camping, mise en quarantaine à votre arrivée ou à votre retour dans votre pays, vous pourrez annuler votre séjour jusqu'à votre date d'arrivée prévue. Il vous sera alors proposé le remboursement de l'intégralité des sommes versées ou un bon à valoir remboursable valable deux ans au Brasilia.

• Annulation du fait du campeur **avec la garantie annulation**

Les frais suite à une annulation (arrhes versées) peuvent être couverts par la garantie annulation proposée par le Brasilia **correspondant à 3,3% du montant du séjour.**

Si l'un des événements suivants survient avant ou pendant votre séjour :

- maladie grave, accident grave ou encore décès atteignant un membre de votre famille
- complications de grossesse avant le 7ème mois
- dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence
- licenciement économique
- annulation ou modification des dates de congés par l'employeur,
- accident ou vol de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu du séjour
- convocation : en vue de l'adoption d'un enfant, en tant que témoin ou juré d'assises, pour une greffe d'organe, à un examen de rattrapage
- catastrophes naturelles (au sens de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 telle que modifiée)
- Annulation d'une des personnes accompagnant l'assuré, inscrite sur la réservation
- Séparation (divorce ou rupture de PACS)
- **COVID-19** : La garantie couvre l'annulation du séjour dans le cas où =
- Vous ou un des accompagnants êtes malade Covid ou testé positif au moment du départ.
- Notre département ou le vôtre passe officiellement par ordonnance gouvernementale en zone rouge à risque, avec voyage déconseillé.

Vous serez remboursé du montant versé sous présentation d'un justificatif et à la condition d'en avoir au préalable informé par écrit la réception.

8 - Médiation : en cas de litige, vous avez la possibilité d'envoyer un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction du Camping Le Brasilia. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Centre de Médiation CM2C, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ce courrier : www.cm2c.net - CM2C - 14, rue Saint Jean - 75017 Paris.

9 - Site placé sous vidéo-protection

10- Informatique et liberté

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le village et par Yelloh! Village comme confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du village et de Yelloh! Village, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du village et de Yelloh! Village, en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit d'en faire la demande par courrier au village, en indiquant vos nom, prénom et adresse.